



Droit de visite des petits enfants ?

Par **FEUARDENT**, le **20/07/2011 à 11:01**

Bonjour,
Je suis une Grande-Mère de 71 ans, je demeure dans le Tarn (81).
Ma question est la suivante :
Quelles sont mes droits de visites pour mes petits enfants dans l'année ?
merci pour votre réponse !

Par **mimi493**, le **20/07/2011 à 11:56**

Les parents refusent que vous les voyez ?

Par **FEUARDENT**, le **20/07/2011 à 13:47**

Tout d'abord merci de me répondre.
Non, mais avec des limites de présence chez moi.
Je m'explique : suite d'avoir hébergé 4 ans au lieu de 2 ans sur la demande de ma fille et mon Gendre le temps de faire les travaux dans une maison d'occasion où il y avait beaucoup de travaux à faire, (qu'ils ont voulu faire par eux-mêmes), mais il fallait des professionnels, résultat ils ont tout laissé en plant, je les avais hébergés pour éviter de payer cette maison et un loyer, cela a donc duré 4 ans, jusqu'au jour où 2 Inspecteurs sont venus chez moi pour savoir, si ma propre fille m'avait donné de l'argent (grosse somme), j'ai répondu non et c'est là que j'ai appris la vérité, que ma fille ne payait plus le crédit de la maison + ayant fait de nombreux crédits à la consommation et par surcroît a détourné une forte somme à son employeur, là mes bras me sont tombés, j'ai demandé des explications à ma fille et mon gendre et tout est parti dans une colère incomparable et j'ai demandé de quitter ma maison étant traité par mon gendre de tous les noms d'oiseaux en remerciement de

les avoir aider !rnAujourd'hui pour avoir droit de voir mes petits enfants de 6 ans 1/2 c' est au bon vouloir des Parents, quand à son frère de 14 ans il ne veux plus me voir, certainement monter contre moi par ce beau-Père ?rnC'est pourquoi je demande, ce que j' ai droit d' obtenir comme visite par mois et concernant les grandes vacances, nous sommes 2 Grand Mères en attente de voir nos petits enfants normalement sans contre partie de la MèrernAvec mes remerciements de m' avoir répondu et en attente de la seconde réponse.

Par **mimi493**, le **20/07/2011 à 14:03**

Attendez, la loi vous permet d'avoir des relations avec vos petits-enfants, pas de les avoir chez vous sans la présence des parents.

Par **FEUARDENT**, le **20/07/2011 à 16:24**

je ne comprends pas votre réponse, pourquoi devrais-je recevoir mon petit-fils en compagnie de ses parents ?rnautre question : que devient le devenir de mon petit-fils de 6 ans le cas ou ses Parents risquent la prison pour les problèmes cité précédemment ? celui de 14 ans vie chez son Père, pas de problème pour lui

Par **mimi493**, le **20/07/2011 à 16:56**

[citation]Je ne comprends pas votre réponse, pourquoi devrais-je recevoir mon petit-fils en compagnie de ses parents ? [/citation] parce que ce sont ses parents, que ce sont eux qui décident et que vous n'êtes QUE la grand-mère sans aucun droit de décision concernant votre petit-fils. La loi ne parle que de relations avec les grands-parents, donc ils pourraient aussi vous dire de venir l'enfant chez eux, en vous invitant de temps en tempsrnDe la même façon, que vous décidiez pour vos enfants quand ils étaient mineurs.rnrnS'ils font en prison, et bien vous demanderez au JAF d'être nommé tiers de confiance afin d'héberger votre petit-fils pendant leur temps d'incarcération et qu'ils puissent de nouveau s'en occuper. Mais d'après ce que vous dites, le père n'a rien fait, ce n'est que votre fille qui a volé de l'argent à son employeur.

Par **FEUARDENT**, le **20/07/2011 à 18:34**

Vous êtes vraiment une personne compréhensive à mon problème, je vous en remercie beaucoup.rnoui c' est ma fille qui fait le détournement d' argent, mais aussi son mari est complice dans cette affaire de ce détournement, il demandait toujours plus à ma fille sans se poser la question comment elle pouvait avoir tout cet argent ! d' après ce que les enquêteurs mon dit cela représentait plus de 700.000 €, c' est la banque de ma fille, qui a découvert des anomalies dans ce compte et qui a averti son employeur, comme ma fille était plus souvent dans le rouge, il ne comprenait pas qu'il y avait autant d' argent. La Banque de ma fille à rendu cet argent à sont employeur, mais manque encore 100.000 € ou sont-ils passé ? En plus il ont

fait l'achat d'une maison dont je vous ai décrit sur le précédent courrier, mais que chacun ont fait en plus des crédits à la consommation et que la Banque de France a refusé de les aider et a transmis tous les dossiers de crédits au Tribunal, ils sont complices l'un et l'autre. Il sont en attente de jugement, c'est pourquoi je vous posais la question de savoir si leur fils de 6 ans sera en garde avec moi le temps que les Parents purgent la peine ou si sera placé dans une famille d'accueil ? Son frère a été déjà placé en famille d'accueil pour raison d'éducation entre la mère et le beau-père ! il a fallu attendre 3 ans avant de le récupérer, vous comprenez maintenant ma crainte pour cet enfant, donc il va y avoir 2 jugements un pour le détournement et un pour la Banque de France.

Voilà là mon problème pour le droit de visite et peut-être le droit de garde si ils sont condamnés à la prison.

Croyez-moi que je suis meurtrie dans mon cœur de Mère et par surcroît celui de Grande-Mère et je sais plus quoi penser de cette affaire ?

Encore merci de m'aider pour savoir comment agir dans cette sale affaire !!!

Par **mimi493**, le **20/07/2011 à 20:34**

Il vous appartiendra de demander au JAF de vous désigner tiers de confiance, c'est à vous de faire les démarches, le cas échéant

Par **FEUARDENT**, le **21/07/2011 à 03:15**

Bonjour,

Comme vous pouvez le constater mes nuits sont entrecoupées de cauchemar, je suis déchirée entre mon petit-fils qui me réclame en me disant " non Mamie ne me laisse pas " et ma fille qui me demande pardon et de garder son fils, c'est le cœur d'une Mère et d'une Mamie qui ne sais plus quoi penser et faire ?

Vous me dites de voir avec J.A.F, serait-il Juridique des Affaires Familiales ? Je demeure dans le Tarn, faudrait-il m'adresser au Tribunal d'Albi ?

Dans tous les cas, je vous remercie de votre aide que vous m'apportez afin de retrouver la paix en moi en aidant ma fille et son enfant, le grand responsable est ce vaut rien qui ne travaille pas et qui est exigeant et elle a agi de cette façon par la crainte de cet homme ?, si seulement j'avais pu avoir vent de cette affaire, j'aurais pu agir pour éviter tout ces tracasseries maintenant.

Je ne sais plus quoi penser ?

Mais merci de votre aide et voir comment faire maintenant.